



Évolution de la pêche au fil du temps : une exposition à découvrir

La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs est heureuse de mettre à la disposition de ses visiteurs une nouvelle section de sa salle d'exposition permanente, située au siège social de Saint-Augustin-de-Desmaures, consacrée à l'évolution de la pêche à la ligne au fil du temps.

Savoir attraper un poisson a été pendant longtemps un gage de survie pour les humains. L'approvisionnement alimentaire a cédé le pas au défi sportif. Lorsqu'il s'agit de jouer de finesse avec les instincts du poisson, la pêche à la ligne devient un art, pour plusieurs une passion.

Lors de leur passage, les visiteurs auront l'occasion d'observer les transformations qu'ont subi les différents types de moulinets utilisés à travers les époques, que ce soit pour la pêche à la mouche ou pour la pêche au lancer et à la traine. En plus des aspects historiques, ils en apprendront parallèlement sur les différences entre ces trois techniques de pêche sportive.

La salle d'exposition est accessible gratuitement pour tous les publics. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.



Joignez l'utile à l'agréable durant la relâche du mois de mars et venez nous visiter. En plus de la nouvelle section sur la pêche, vous en découvrirez deux autres sur la chasse et le piégeage ainsi qu'une section réservée aux oiseaux.

Sortez vos raquettes et profitez de votre escapade pour explorer les sentiers du Boisé héritage faune et voyez la faune en pleine action.

Au plaisir de vous accueillir.
L'équipe de la FédéCP

Dons de nouveaux poissons naturalisés

Héritage faune, la fondation de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, est heureuse de recevoir des dons de poissons naturalisés afin de bonifier la collection actuelle et de permettre d'être complémentaires aux autres expositions sur la chasse, la pêche et le piégeage.

Nous remercions particulièrement les étudiants en Protection et exploitation des territoires fauniques du Centre de formation Harricana d'Abitibi-Témiscamingue pour le don d'une perchaude, M. François St-Louis de Prévost de la région des Laurentides pour le don d'un saumon de l'Atlantique et de deux ouananiches ainsi que M. Georges Landry de la région de Laval-Montréal-Montérégie pour le don d'un achigan à petite bouche.





Croissance continue de la population de bars rayés du fleuve Saint-Laurent

Le bilan des mentions de captures de bars rayés par le réseau de suivi réalisé par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) pour 2014 est extrêmement encourageant. En effet, selon les chiffres qui ont été communiqués par le MFFP, ce sont 15 349 prises accidentelles de bars qui ont été signalées par les membres du réseau de suivi, principalement des pêcheurs commerciaux du Bas-Saint-Laurent qui y participent sur une base volontaire. Ces derniers notent tout simplement la présence de bars dans les relevés réguliers de leurs pièges installés sur les rives du fleuve. Réalisés depuis quelques années, ces relevés donnent une indication intéressante de l'évolution de la population de bars dans cette région.

Depuis les débuts du projet de réintroduction du bar rayé dans le fleuve Saint-Laurent, les prises enregistrées par le réseau de suivi ne cessent d'augmenter.

La seule exception concerne l'année dernière alors que 2180 bars ont été capturés, dont seulement 21 % de jeunes de l'année, probablement la résultante d'un mauvais printemps de reproduction. Il y en avait eu 1680 en 2010, 5760 en 2011 et 7735 en 2012. Pour ces années, alors que plus de 90 % des prises étaient des jeunes du printemps, on dénote une croissance importante de la population.

Des pêcheurs sportifs ayant eu la chance de rivaliser avec le bar rayé rêvent de se mesurer de nouveau avec ce dynamique poisson. Pour la FédéCP, promoteur de cet important projet faunique, le jour où les Québécois pourront ajouter le bar à la liste de leurs espèces préférées n'est plus bien loin.

La FédéCP tient à rappeler que la pêche au bar rayé demeure interdite dans le fleuve Saint-Laurent jusqu'à



Gaspé et que toute prise accidentelle doit être remise l'eau en tout temps.

Note : Il faut faire la distinction entre la population de bars du fleuve Saint-Laurent et celle du sud du golfe du Saint-Laurent. Selon la réglementation en vigueur, il est présentement interdit de pêcher la population du fleuve alors qu'il est permis de pêcher dans la région du sud de la Gaspésie et de la baie des Chaleurs.

La FédéCP et l'UPA se rapprochent

La FédéCP et l'Union des producteurs agricoles (UPA) ont procédé à un important rapprochement au cours des derniers mois. Pour chacune de ces organisations, il était évident qu'un partenariat plus étroit devait être entretenu, étant donné que les producteurs agricoles et forestiers membres de l'UPA détiennent une bonne portion des terres où circulent les gibiers du sud du Québec. Que ce soit pour dénicher un dindon sauvage, un cerf de Virginie ou un orignal, de nombreux chasseurs doivent tout d'abord identifier un secteur prometteur, puis demander l'autorisation d'y accéder à son propriétaire, le plus souvent un producteur agricole.

Pour leur part, les producteurs agricoles ou forestiers doivent continuellement garder un œil sur la faune qui circule sur leurs terres puisque cette dernière peut

être à l'origine de nombreux problèmes : fraisières abîmées, vergers ou plantations broutés, parties de champs de culture dévastés, équipements d'érablières endommagés. Les producteurs doivent alors prendre des mesures de contrôle afin de protéger leur bien et faire diminuer la présence d'indésirables par la chasse et la trappe.

Finalement, c'est en participant ensemble à des rencontres de travail au cours des derniers mois que les deux groupes ont convenu de travailler plus étroitement ensemble et de regarder de plus près quelles avenues emprunter afin de maximiser leur partenariat. En fait, le défi est simple à exprimer; il faut trouver des moyens pour faciliter l'accès aux terres privées par les chasseurs, tout en s'organisant pour que les producteurs puissent

compter sur les chasseurs pour assurer un contrôle plus efficace et constant de la faune sur leurs exploitations.

Dans le passé, quelques tentatives ont été amorcées afin de répondre à cette même situation. Même que la collaboration chasseurs/producteurs est un des éléments clés soulevés par le Plan d'action sur la Grande Oie des neiges. La FédéCP et l'UPA sont confiants que l'expérience passée sera utile et que d'ici quelques temps, des initiatives des plus intéressantes naîtront de ce partenariat.

La chasse est reconnue comme le meilleur outil de gestion des populations animales, particulièrement lorsqu'elles sont en surnombre. Il s'agit là d'un atout important pour les membres de la FédéCP.

CHASSE · PÊCHE · PIÉGEAGE

GAGNEZ EN

EXPÉRIENCE



APPRENEZ DES MEILLEURS, PARTAGEZ VOS EXPÉRIENCES!

Mentors et mentorés, inscrivez-vous gratuitement à
mentoratcpp.com.

MENTORAT
CHASSE · PÊCHE · PIÉGEAGE

Pour renseignements : info@mentoratcpp.com 1 888 LAFAYETTE (523-2863)



FQSA
Fédération québécoise
pour le saumon atlantique



FTGO
Fédération des Trappeurs
Gestionnaires de Québec



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs



Et si on vous proposait de changer d'air?

De vous réchauffer le cœur en vivant votre passion en attendant la belle saison? C'est exactement ce que vous proposent le Salon Expert Chasse, Pêche et Camping et le Salon du bateau de Québec du 12 au 15 mars au Centre de foires.

Sans contredit le plus grand événement du genre dans l'est du Québec, il permet à tous les passionnés de chasse, de pêche, de VTT, de camping et d'embarcations nautiques de rêver, de magasiner et même... d'acheter à des prix ultra compétitifs. Avec plus de 225 exposants, dont plus de 80 pourvoires et destinations nature comme la Sépaq, impossible de

s'ennuyer du côté Salon Expert. Ajoutez à cela tous les derniers accessoires, les gadgets, les innovations, et vous avez tout ce qu'il faut pour vivre votre passion à fond! Du côté du Salon du bateau, on parle de 225 embarcations : pontons, croiseurs, motomarines, bateaux pneumatiques et, on s'en doute, un nombre impressionnant de bateaux.

Sur place, les plus grands experts du milieu présenteront des conférences sur des sujets passionnants, comme la pêche à la truite ou encore la chasse à l'original. Que ce soit Patrick Campeau ou encore Michel Therrien, le Salon réunit, chaque

année, les meilleurs spécialistes du domaine. Plus d'une soixantaine de conférences seront données en trois jours et demi.

Pour en savoir plus long sur les activités, les conférences et les heures d'ouverture du Salon Expert Chasse, Pêche et Camping et du Salon du bateau, du 12 au 15 mars au Centre de foires de Québec, visitez le salonchassepeche.ca ou inscrivez-vous à notre page Facebook. À l'approche de l'événement, des billets seront tirés parmi les abonnés de notre page Facebook.

Safari Club International – division Montréal s'implique pour la relève des chasseurs et des pêcheurs

Safari Club International (SCI) – division Montréal octroie un montant de 2500 \$ à Héritage faune afin de soutenir la promotion de la relève des chasseurs et des pêcheurs dans le cadre de son populaire programme Bourses «Relève».

En effet, la bourse offerte par SCI - division Montréal viendra aider Héritage faune à soutenir plus particulièrement l'Association de chasse et pêche de St-Jovite pour leur activité de pêche et La jeune

relève l'apprenti-chasseur / Trappeur Granby et région pour leur activité de chasse.

Nous rappelons que le programme Bourses «Relève» d'Héritage faune vise à encourager les associations membres à développer des activités de chasse et/ou de pêche favorisant la relève (les jeunes, les femmes et les non-initiés) ainsi qu'à valoriser la pratique d'activités familiales entourant la chasse et la pêche.

Héritage faune, fondation officielle de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur des espèces et des habitats fauniques, tout en respectant la mission de la Fédération.

Safari Club International est un chef de file pour la protection de la liberté de chasser et pour la promotion de la conservation de la faune dans le monde entier.

Héritage faune recherche des poissons naturalisés

Héritage faune, la fondation officielle de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, recherche activement certains poissons naturalisés afin de compléter sa collection, exposée en permanence au siège social.

Ainsi, quiconque aurait en sa possession les poissons naturalisés suivants, **en bonne condition**, peut en faire don à Héritage faune. En contrepartie, la fondation peut remettre un reçu fiscal de la juste valeur marchande du don.

Poissons :

- Truite arc-en-ciel et brune
- Doré noir
- Esturgeon
- Omble chevalier
- Brochet maillé
- Achigan à grande bouche

Le don de vos poissons naturalisés est une excellente façon de donner une visibilité d'envergure à vos prises. En les ajoutant à la collection d'Héritage faune, présentée au siège social de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, ils seront mis en valeur dans un environnement extraordinaire. Complémentaire à la salle d'exposition sur la chasse et la pêche, la collection d'animaux naturalisés attire de plus en plus de visiteurs curieux.

Un sondage sur la chasse au dindon sauvage

La chasse au dindon sauvage continue de gagner des adeptes chaque année. Selon les données du ministère, 11 289 chasseurs l'ont pratiquée en 2014. Devant l'engouement pour cette activité, et à la veille de l'élaboration du premier plan de gestion du dindon sauvage, le MFFP a fait réaliser un sondage pour récolter des données permettant de mieux connaître la clientèle des chasseurs qui s'adonnent à la chasse au dindon. Le sondage a été réalisé par téléphone auprès de personnes qui ont pratiqué la chasse au dindon au printemps 2014, et auprès de personnes qui pratiquent la chasse autre que celle du dindon sauvage. Les répondants provenaient des régions de la Montérégie, de l'Estrie, de l'Outaouais et du Centre-du-Québec, là où le dindon est bien implanté.

Un des premiers objectifs du sondage est de permettre d'aider à élaborer les mesures règlementaires les plus judicieuses. Mais il a aussi servi à récolter certaines données qui aident à estimer les retombées économiques qui découlent de cette chasse. Bien entendu, il est aussi possible de tirer de ce sondage des éléments qui permettent de connaître le potentiel de nouveaux chasseurs.

Ce sont 702 répondants qui ont été questionnés vers la fin de l'été dernier. Parmi ceux-ci, deux groupes ont été ciblés, les chasseurs actuels, et les chasseurs potentiels. Dans les deux groupes, plus de 93 % étaient des hommes. Environ la moitié avaient atteint une scolarité de niveau secondaire et pour un peu plus de 50 % des deux groupes le revenu familial annuel se situait entre 25 000\$ et 75 000\$. Le groupe de chasseurs potentiel, majoritairement âgés entre 25 et 54 ans, était cependant un peu plus jeunes que celui des chasseurs actuels, majoritairement âgés entre 45 et 64 ans.

On constate que le groupe des chasseurs actuels est constitué à 65,0 % de

chasseurs très expérimentés qui chassent depuis plus de 25 ans. Leur moyenne d'expérience pour la chasse au dindon est de 2,7 ans. Ces derniers ont chassé en moyenne 5,2 demi-journées en 2014.

Par ailleurs, les chasseurs les plus expérimentés et qui chassent toutes sortes de gibiers semblent connaître davantage de succès. Toutefois, une forte majorité de chasseurs qui n'ont pas connu de succès demeurent dans les régions où la présence du dindon est marginale ou inexistante. On peut probablement en déduire que la majorité des répondants chassent près de chez-eux. D'ailleurs, le sondage indique que 90,7 % des chasseurs ne fréquentent qu'une seule zone.

En ce qui concerne l'accès à des terrains de chasse, la situation est encore avantageuse pour les nouveaux chasseurs. En effet, pour 77 % des chasseurs il a été facile d'avoir accès à un terrain de chasse. Ceci n'est pas surprenant étant donné le nombre encore très limité de chasseurs au Québec. Si on considère que les 11 500 chasseurs se partagent presque le même territoire que les chasseurs de cerfs de Virginie, on comprend qu'il y a encore beaucoup de place pour eux.

L'aspect économique a aussi été évalué par le sondage. Selon les données recueillies, les dépenses moyennes par chasseur se totaliseraient à 411\$. Si on multiplie par le nombre de chasseurs qui ont pratiqué en 2014, on arrive à la somme tout de même intéressante de 5 017 961\$. Lorsqu'on imagine tout le potentiel économique de cette chasse, on constate l'importance de maximiser sa pratique.

Finalement, les chasseurs semblent heureux du cadre réglementaire qui leur est offert. Ces derniers sont en effet satisfaits à 83 % de la réglementation mise en application le printemps dernier qui permet de récolter un 2^e dindon sauvage



dans les zones 4, 5, 6, 8 et 10. De plus, 72 % considèrent que la longueur de la saison de chasse (22 demi-journées pour les zones 4, 5, 6, 8 et 10 et 12 demi-journées pour les autres zones) est aussi satisfaisante. Il est aussi intéressant de constater que plus de 66 % des chasseurs trouvent utile de suivre la formation obligatoire de chasse au dindon sauvage. D'ailleurs, la FédéCP recueille de nombreux commentaires de chasseurs et chasseuses heureux de cette formation qui les renseigne sur les aspects de sécurité, de biologie du dindon et de techniques liés à cette chasse.

Pour la FédéCP, dont la mission est de travailler avec les autorités à offrir aux Québécois les meilleures expériences de chasse possible, l'effervescence créée par cette nouvelle chasse est des plus satisfaisantes. La chasse au dindon apporte de nouveaux défis, crée de nouvelles passions et provoque de nouvelles retombées économiques pour le secteur des activités de prélèvement. Devant l'étalement continu de l'espèce partout dans le sud du Québec, tout ça ira en augmentant.

Source : ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (Ce sondage a été réalisé pour le compte du MFFP dans le cadre du programme de réinvestissement dans le domaine de la faune par la firme Zins Beuchesne et associés).

Vers un plan de gestion du dindon sauvage

Il y a déjà quelques années, dès les débuts de la chasse réglementée au dindon sauvage, Faune Québec avait annoncé son intention de procéder à la mise en place d'un plan de gestion pour ce gibier, à l'instar de ceux conçus pour les gros gibiers du Québec. C'est finalement en janvier dernier que cet exercice a été amorcé.

Bien qu'un plan de gestion soit un excellent outil pour maintenir les populations de cerfs et d'orignaux, des animaux à longs cycles vitaux, à des niveaux optimum, des questions se posent sur la pertinence d'un tel exercice pour un gallinacé qui de surcroît se trouve à la limite nord de son aire de répartition. Les chasseurs curieux qui s'attardent aux notions biologiques relatives aux gibiers savent que les populations de tels oiseaux sont difficiles à optimiser du fait qu'elles varient beaucoup, et rapidement, au gré de la

rigueur des hivers et de l'abondance des prédateurs.

La FédéCP est extrêmement heureuse que le gouvernement l'ait supportée dans l'aventure d'organiser la chasse au dindon sauvage au Québec, un tout nouveau créneau de chasse, et d'avoir permis la relocalisation de dindons dans quelques secteurs du sud du Québec afin d'en favoriser la dispersion. Mais pour l'instant, l'encadrement réglementaire en place suffit à assurer la croissance de la population tout en répondant aux attentes des chasseurs. Et rien n'indique qu'il y ait un seul avantage à complexifier la situation. En fait, seuls deux éléments restent à considérer pour favoriser l'impact économique de la chasse au dindon, soit ouvrir l'activité aux non-résidents et conserver la possibilité de relocaliser des dindons dans de nouveaux secteurs à bon potentiel. Rappelons que

les chasseurs gaspésiens rêvent de se mesurer à cet oiseau et que des acteurs des secteurs fauniques et politiques de cette région se regroupent présentement autour de ce projet.

La FédéCP espère de tout cœur que le plan de gestion du dindon sauvage ne servira finalement qu'à réunir dans un document technique les mesures de gestion actuelles et qu'aucune autre mesure réglementaire supplémentaire ne sera mise en place. Il faut garder des modalités simples, surtout que celles-ci sont appréciées des chasseurs de dindon. En somme, la population québécoise de dindons sauvages comprend plusieurs milliers d'individus, le nombre de chasseurs est encore très limité et la chasse se pratique presque uniquement en terrain privé sur les mâles adultes, ce qui contingente suffisamment la chasse pour assurer la pérennité de cet animal.



LE COURS EST OBLIGATOIRE POUR CHASSER LE DINDON SAUVAGE

TOUT SUR LE DINDON SAUVAGE.

FORMATION EN LIGNE SUR LE SITE DINDONSAUVAGE.COM

Formation aussi disponible en salle de classe : 1 888 523-2863 ou visitez-nous à FEDECP.COM



SÉCURITÉ NATURE
L'action éducative de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs